

Déclaration politique sur l'expérimentation animale à l'Université de Fribourg

L'Université de Fribourg s'engage pour la qualité et l'excellence de la recherche biomédicale basée sur l'expérimentation animale. Pour cela, elle établit une *culture of care* qui s'engage à respecter le bien-être humain et animal. Elle s'engage à être transparente et informer sur ses activités d'expérimentation animale.

Les connaissances médicales et biologiques reposent en grande partie sur des études menées sur des animaux de laboratoire. Grâce à de telles expériences sur les animaux, l'Université de Fribourg peut également réaliser des progrès décisifs dans la compréhension des processus vitaux fondamentaux et dans le développement de procédés diagnostiques et thérapeutiques cliniques.

La recherche avec et sur les animaux s'oriente sur les objectifs expérimentaux de l'ordonnance suisse sur la protection des animaux ([art. 137](#)) et est soumise à l'**autorisation de l'office vétérinaire cantonal** (LSVW/SAAV), selon laquelle les intérêts de la recherche et le bien-être des animaux sont mis en balance. L'Université de Fribourg s'engage pour un traitement éthique des animaux de laboratoire en appliquant systématiquement le principe des 3R (réduire – raffiner – remplacer). Cela ne s'applique pas seulement aux interventions expérimentales, mais aussi à l'hébergement et à la manipulation des animaux. En outre, elle soutient les méthodes et la recherche qui peuvent contribuer à réduire le nombre d'expériences sur les animaux ou à les remplacer complètement par des méthodes alternatives.

Grâce à une application inconditionnelle de la *culture of care*, tous les acteurs travaillant avec des animaux, tels que les animalier·ère·s, les vétérinaires, les responsables d'animaleries, les chercheur·euse·s, les délégué·e·s de la protection des animaux et les cadres, contribuent quotidiennement à garantir le bien-être des animaux dans les animaleries. L'Université met à disposition des moyens pour le personnel, l'infrastructure et la formation (continue). En tant que membre du Swiss Transparency Agreement on Animal Research, l'Université de Fribourg s'engage à informer de manière transparente sur ses activités d'expérimentation animale et favorise un dialogue actif avec le public intéressé.

Le Rectorat de l'Université de Fribourg s'engage pleinement en faveur d'une recherche de pointe, menée, si nécessaire, en recourant à l'expérimentation animale. Il soutient ses scientifiques pour qu'ils effectuent leurs recherches dans le cadre de la législation suisse et cantonale et qu'ils contribuent, par la diffusion des résultats, **au progrès des connaissances scientifiques**.

Approuvé par le Rectorat le 28.08.2023

Astrid Epiney, Rectrice

Katharina Fromm, Vice-rectrice Recherche